canton de vaud

énergie vaud

Courrier aux communes vaudoises

Lausanne, le 18 décembre 2023

Nouvelles versions de formulaires énergie EN-VD

À l'attention des communes du Canton de Vaud.

Mesdames, Messieurs,

La Direction générale de l'environnement via la direction de l'énergie (DGE-DIREN) met à jour, dans le cadre des demandes de permis de construire, les 4 **formulaires énergie EN-VD-2a, 5, 11 et 72**. Une nouvelle aide à l'application est également disponible pour l'EN-VD-5.

Ces nouveaux formulaires PDF, optimisés pour une utilisation sur Adobe Reader et le navigateur Firefox, devront être utilisés **dès le 1er janvier 2024.**

L'évolution de ces formulaires a pour but de faciliter et simplifier les demandes d'autorisation ainsi que leur traitement :

- Pour les performances énergétiques des bâtiments (isolation, part d'énergie renouvelable)
- Pour les installations de refroidissement et de confort (piscines, jacuzzis, spas, saunas, hammams)

Vous trouverez tous ces documents sur le site du canton, en lien dans la rubrique Energie.
La DGE-DIREN se charge d'informer les professionnels du bâtiment de cette évolution.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à l'usage de ces nouvelles versions de formulaires énergie sur info.energie@vd.ch et au 021 316 95 50 et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Mohamed Meghari
Chef de division
Efficacité énergétique

Direction de l'Energie

Anne-Valérie Nahrath
Cheffe de section
Conformité énergétique des bâtiments

Direction de l'Energie

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement – Direction de l'énergie
Avenue de Valmont 30b – 1014 Lausanne
www.vd.ch/energie